

ACTUALITÉ

Convention nationale de l'Usgeres : plus de 400 participants au rendez-vous 2

ENGAGEMENT

Ouverture de la négociation sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'ESS 2

ZOOM SUR

L'Usgeres signe avec l'État deux protocoles pour le développement de l'emploi dans l'ESS 3

PAROLE À

3 questions à Benoît Hamon, Ministre délégué à l'ESS et à la Consommation 4

L'USGERES EN QUELQUES LIGNES

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 13 branches professionnelles. Avec plus de 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, employant plus de 800 000 salariés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale.

L'ÉDITO



Alain Cordesse,
*Président de l'Usgeres,
Vice-président du Conseil Supérieur
de l'Économie Sociale et Solidaire*

La Convention nationale de l'Usgeres, qui s'est déroulée le 16 octobre à la Cité Internationale Universitaire de Paris, a été un succès. Cette journée a été l'occasion d'explorer les différents points de l'agenda social de cette rentrée 2012. L'économie sociale et solidaire y prend toute sa place, comme elle prend tout son sens dans cette période de crise du modèle économique. Ainsi, l'Usgeres s'est déjà engagée dans le déploiement des nouveaux dispositifs d'emploi. J'ai signé avec l'État deux conventions qui concernent l'appui au déploiement des dispositifs d'emploi des jeunes. L'un est un protocole d'engagement sur la mise en œuvre des emplois d'avenir signé avec le Premier ministre le 30 octobre dernier ; l'autre est un protocole de partenariat sur l'appui et la mise en œuvre des dispositifs publics d'emploi signé avec le Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation le 16 octobre 2012, en clôture de la Convention nationale de l'Usgeres. Ce dernier concerne notamment le lancement du portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire à la fin de l'année 2012. La relance de l'emploi et de la compétitivité des entreprises sont des enjeux majeurs que l'Usgeres soutient entièrement. Les préconisations du rapport Gallois reprises par le Gouvernement concernant, entre autres, la baisse du coût du travail et les dispositifs de soutien aux PME, sont des propositions que l'Usgeres appuie. Les modèles économiques, sociaux et du travail vivent en effet une transformation que les employeurs de l'économie sociale et solidaire ont, par certains aspects, anticipé, et sur lesquels, conscients de leur responsabilité économique et sociale, ils se font forts d'être innovants.

Bonne fin d'année 2012 et bonne lecture !

Convention nationale de l'Usgeres : plus de 400 participants au rendez-vous

L'Usgeres a organisé, le 16 octobre dernier, à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sa Convention nationale sur le thème « 2012-2017 : les enjeux, la place des employeurs ».



Ce rendez-vous bi-annuel a rassemblé plus de 400 participants au profil divers : élus, acteurs de l'économie sociale et solidaire, représentants des pouvoirs publics, étudiants ...

Ils ont pu apprécier durant la matinée, les échanges des experts, des représentants des pouvoirs publics et de l'Usgeres sur :

- Les nouveaux modèles économiques pour sortir de la crise et retrouver la croissance.
- L'impact de la crise sur l'emploi et sur la qualité de l'emploi.
- Les contours du modèle de protection sociale en sortie de crise.

La table ronde de l'après midi a réuni, pour la première fois ensemble, lors d'une manifestation publique, aux côtés de l'Usgeres, les représentants des principales organisations patronales : Medef, CGPME, UPA, UNAPL et FNSEA, qui ont débattu sur l'évolution de la démocratie sociale, l'agenda social et le dialogue social.

Vous trouverez la synthèse des échanges dans le supplément Convention nationale de ce 6^e numéro de La lettre de l'Usgeres.

ENGAGEMENT

Ouverture de la négociation sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire

Le 26 octobre dernier, l'Usgeres et les Confédérations syndicales de salariés se sont réunies à l'occasion de l'ouverture de la négociation sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire.

Les partenaires sociaux ont déjà signé, en février dernier, une déclaration paritaire sur l'insertion professionnelle et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire (ESS). Déclaration qui se veut être le préambule à la négociation qui s'ouvre.

Son objectif : développer des actions afin de favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes dans l'économie sociale, et ceci, en s'appuyant sur les 7 axes de travail de la déclaration et notamment : communiquer sur l'ESS auprès des jeunes, appuyer le développement de l'alternance au sein du secteur, encourager les pouvoirs publics à mettre en place un dispositif de soutien à l'embauche des jeunes en CDI et renforcer l'observation sur l'emploi des jeunes dans l'économie sociale et solidaire.

Le chômage touchait, en 2010, 22,5% des 15/24 ans. Parallèlement à cela, l'économie sociale et solidaire doit faire face à



des enjeux liés à l'attractivité de ses métiers et secteurs d'activité, à la gestion des âges et au renouvellement des équipes. La lutte contre le chômage des jeunes est donc aujourd'hui pour le secteur plus qu'un engagement, une nécessité.

L'Usgeres signe avec l'État deux protocoles pour le développement de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire

L'Usgeres a signé, les 16 et 30 octobre dernier, avec respectivement, le ministère délégué à l'économie sociale et solidaire, et le ministère du travail, deux protocoles sur l'appui et la mise en œuvre des dispositifs publics d'emploi et notamment, les emplois d'avenir.

Protocole d'engagement sur la mise en œuvre des emplois d'avenir signé avec le Premier ministre le 30 octobre 2012

L'objectif de ce protocole : mobiliser les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de la mise en œuvre des emplois d'avenir.

À travers ce protocole, l'Usgeres s'engage à :

- promouvoir les emplois d'avenir auprès des syndicats d'employeurs du secteur,
- développer les relations avec les prescripteurs de l'emploi pour une intermédiation et un suivi efficace entre jeunes et employeurs,
- mobiliser les branches professionnelles dans la réflexion sur le développement de parcours professionnels qualifiants pour les jeunes,
- alimenter la réflexion globale visant l'anticipation des sorties des contrats dans une logique d'emploi de qualité.

Pour cela, l'Union travaillera à :

- l'identification des syndicats d'employeurs et des territoires en capacité de mobiliser les employeurs sur le développement des emplois d'avenir,
- la mise en place d'une collaboration avec les missions locales afin de mettre en relation des jeunes avec les employeurs,
- l'identification, branche par branche, des conditions de financement de parcours qualifiants pour les jeunes et notamment, les jeunes non qualifiés,
- la mise en œuvre d'une réflexion sur les parcours professionnels des jeunes en sortie d'emplois d'avenir en repérant les besoins de recrutement.

L'État s'engage notamment à :

- prendre en charge les emplois d'avenir pour le secteur non marchand au taux de 75% de la rémunération brute du SMIC,
- mobiliser l'ensemble de ses partenaires, notamment les régions, les OPCA et le FPSPP, afin de favoriser une offre de formation diversifiée et adaptée aux activités des adhérents de l'Usgeres et aux compétences dont l'acquisition est visée par les jeunes bénéficiaires en emploi d'avenir.

La signature de ce protocole est une nouvelle étape dans l'engagement de l'Usgeres pour l'emploi, et plus particulièrement, l'emploi des jeunes, dans l'économie sociale et solidaire. Il s'agit en effet d'une problématique centrale pour le secteur puisqu'on estime à 608 000 le nombre de postes à pourvoir d'ici 10 ans suite aux départs massifs à la retraite. Par ailleurs, au moment où le chômage touche près d'un quart des jeunes, il est indispensable pour les employeurs de l'économie sociale et solidaire de jouer un rôle actif dans l'accès à l'emploi de la jeunesse.

Protocole de partenariat sur l'appui et la mise en œuvre des dispositifs publics d'emploi signé avec le Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire à la Consommation le 16 octobre 2012

Ce protocole de 3 ans, signé en clôture de la Convention nationale de l'Usgeres, a pour objectifs de promouvoir l'économie sociale et solidaire et de favoriser l'insertion des jeunes dans les entreprises du secteur.

Trois actions seront mises en œuvre dans le cadre de ce protocole de partenariat :

- Le développement d'un portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire orienté vers les jeunes. Outre des offres d'emploi de l'ESS, ce portail apportera des informations sur le secteur, ses métiers, ses formations et fera également la promotion des emplois d'avenir et des futurs contrats de génération.
- La mise en œuvre d'une étude de terrain sur l'emploi des jeunes dans l'ESS dans trois bassins d'emploi : Rhône-Alpes, PACA et Nord Pas-de-Calais. L'objectif : identifier et lever les freins au recrutement des jeunes dans l'ESS. Par la suite, des préconisations opérationnelles seront faites concernant la mise en relation des demandeurs et des offres d'emplois dans l'ESS et sur les conditions de mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération notamment.
- La conception et le déploiement d'outils et de formations auprès des employeurs de l'économie sociale et solidaire afin de les sensibiliser aux emplois d'avenir et aux contrats de génération, de diffuser les bonnes pratiques relatives à la qualité de l'emploi, et de mettre en place les conditions de pérennisation de ces dispositifs publics de l'emploi.

3 questions à Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation

Benoît Hamon, Ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire (ESS) et à la Consommation répond aux questions de l'Usgeres sur le portail de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire, la future loi ESS et le poids et la représentativité du secteur.



Vous avez décidé de soutenir l'Usgeres sur le portail de l'emploi dans l'ESS que l'Union lance en cette fin d'année 2012. Qu'attendez-vous de cette collaboration ?

J'ai décidé de soutenir cette initiative de l'USGERES parce qu'elle crée ce qui n'existait pas jusque-là : un portail unique des offres d'emplois

dans le secteur de l'économie sociale et solidaire, dans une relation étroite avec Pôle emploi et les missions locales. Le potentiel important d'offres d'emploi dans l'ESS est trop souvent méconnu par les demandeurs d'emploi : 223 000 employeurs qui aujourd'hui salarient 2,3 millions de personnes et demain, en recruteront plus de 600 000 pour pallier les départs en retraite.

Ce portail permettra de faire connaître les métiers et les carrières dans l'ESS, notamment auprès des jeunes, en expliquant les aides mises en place par le Gouvernement (emplois d'avenir, contrats de génération) pour soutenir ces créations d'emplois notamment dans les territoires qui en ont le plus besoin et dans des domaines où l'utilité sociale est avérée : les services à la petite enfance, les services aux personnes âgées, la transition énergétique, etc....

Votre ministère va proposer le premier projet de loi français relatif à l'ESS; quelles seront les principales dispositions de cette loi et en quoi sera-t-elle un levier de développement des entreprises du secteur ?

L'ESS doit prendre une plus grande place et changer d'échelle. Cette ambition exprimée par le Président de la République, passe par l'adoption d'un cadre juridique de haut niveau, une loi, qui permettra la reconnaissance de l'ESS, confortera sa structuration et assurera son développement. Ce texte définira donc ce qu'est l'ESS, identifiera les instances et instruments, nationaux et territoriaux, par lesquels s'élaborent et se met en œuvre la politique publique de l'ESS. Les pouvoirs publics bénéficieront ainsi de cadres d'action et de catégories juridiques permettant de bien cibler leurs soutiens en faveur des entreprises de l'ESS ou de l'innovation sociale. Certains de ces soutiens pourraient viser plus particulièrement des entreprises répondant à des critères précis qui révéleront leurs engagements en faveur d'objectifs d'intérêt général ou leur implication dans la mise en œuvre de politiques publiques. Ce dernier

aspect correspond de fait à un approfondissement du dispositif existant pour les « entreprises solidaires » qui, sous réserve d'un agrément régi par des dispositions du code du travail, bénéficient de compensations. Je souhaite que la préparation de la loi soit aussi l'occasion d'étudier les obstacles juridiques au développement des entreprises de l'ESS. Je pense notamment à l'accès aux financements qui doit être facilité ou sécurisé, ainsi qu'à certaines dispositions statutaires, comme le cadre juridique de la coopération qui doit être étendu et adapté pour que soient facilitées les reprises d'entreprises par leurs salariés.

Dans ce cadre, comment voyez-vous la contribution des employeurs de l'économie sociale dans le dialogue social national et territorial ?

Aujourd'hui, le grand public et les leaders d'opinion, alors même qu'ils pratiquent l'ESS tous les jours, ne prennent pas la mesure de son potentiel en création de valeur ajoutée, ni de son apport essentiel à la cohésion sociale et générationnelle. Depuis le début du quinquennat, le Gouvernement auquel j'appartiens a entrepris des actions concrètes pour changer la donne : invitation de l'USGERES pour la première fois à une grande conférence sociale, participation de deux ministres à la Convention nationale de l'USGERES. Plus largement et quotidiennement, je suis engagé aux côtés des employeurs et des salariés du secteur, dans les territoires. Je suis à l'écoute de leurs demandes, de leurs propositions. Mon rôle est aussi de rappeler aux employeurs de l'ESS qu'une activité qui a du sens engage au respect des règles du droit du travail, de la nécessité de faire vivre le dialogue social au sein de son organisation, de veiller à ce que les femmes aient accès à un même niveau de responsabilité et de rémunération, de remplir ses obligations d'employeurs à l'égard des salariés en matière de santé au travail. Il y a encore des progrès à faire sur tous ces points.

Le déploiement des emplois d'avenir, par l'association des Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire au pilotage régional et départemental ainsi que par la participation des employeurs de l'ESS aux comités de coordination régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle, est une opportunité pour les employeurs de montrer leur capacité à s'inscrire dans le dialogue social territorial et à recruter de manière pérenne sur des emplois de qualité.

Ainsi, je conçois chaque pas accompli comme un pas de plus vers la reconnaissance des employeurs de l'ESS, comme des partenaires sociaux à part entière.

CONTACT

Sébastien Darrigrand, Délégué général
usgeres@usgeres.fr - www.usgeres.fr

USGERES 60-62 boulevard Diderot 75012 Paris

Tel : 01 43 41 71 72 Fax : 01 43 41 72 22